

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 7 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 23

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Alain BOURION, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Francis COISNE, Danielle TODESCO, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Cyril GRANGER, Claire MARCHAND, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Valérie MILLON.

Excusés par procuration :

Stéphanie PANTEIX donne procuration à Anca VORONIN en date du 31 janvier 2024

Pascale ETIENNE donne procuration à Jean DARDENNE en date du 07 février 2024

Clément RAVAUD donne procuration à Jacques BERNIS en date du 07 février 2024

Marie-Noël BERGER donne procuration à Danielle TODESCO en date du 07 février 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Fabien DOUCET en date du 09 février 2024

David PENOT donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 09 février 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 12 février 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 13 février 2024

Bruno COMTE donne procuration à Cyril GRANGER en date du 12 février 2024

Absente :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de séance : Jean DARDENNE

Objet : Dénomination de voies nouvelles - lotissement « LE PRÉ GAYAUD 2 »

Délibération 2024 - 11

Le contexte

Le 29 mars 2022, la SARL Limousin Patrimoine représentée par Monsieur Bastien LAMICHE a eu l'autorisation d'aménager une zone urbaine au lieu-dit « Le Pré Gayaud ». Cette autorisation comprend la réalisation de 17 lots d'une superficie d'environ 500 m² destinés à la construction de maisons individuelles. L'assiette foncière de ce lotissement est localisée entre la rue Bernart de Ventadour et la rue Bertrand de Born.

Les lots seront desservis par une voie principale à sens unique réalisée dans la continuité de la rue Bernart de Ventadour et une voie secondaire dont l'accès est l'allée du Pré Gayaud. Dans le cas présent, il est proposé de valider la prolongation des dénominations existantes aux voies créées.

Proposition de dénomination

Il est proposé au Conseil Municipal de nommer ces voies :

- **Voie A : rue Bernart de Ventadour.**
- **Voie B : allée du Pré Gayaud.**

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1231-29 et R2512-6 à R2512-15 ;

VU le code de la voirie routière ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme et Voirie en date du 02 février 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de l'urbanisation de terrains situés au lieu-dit « Le Pré Gayaud » formant le lotissement « Le Pré Gayaud 2 » et de la création de nouvelles voies desservant les lots, il est nécessaire de procéder à la dénomination de deux nouvelles voies ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de dénommer les nouvelles voies du lotissement « Le Pré Gayaud 2 » :

- **Voie A : rue Bernart de Ventadour**
- **Voie B : allée du Pré Gayaud**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 14 février 2024

Le Maire,

Fabien DOUCET



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 15/02/2024

Publié ou notifié

16/02/2024

Département :
HAUTE VIENNE

Commune :
PANAZOL

Section : AL
Feuille : 000 AL 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 16/01/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF83CC48
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

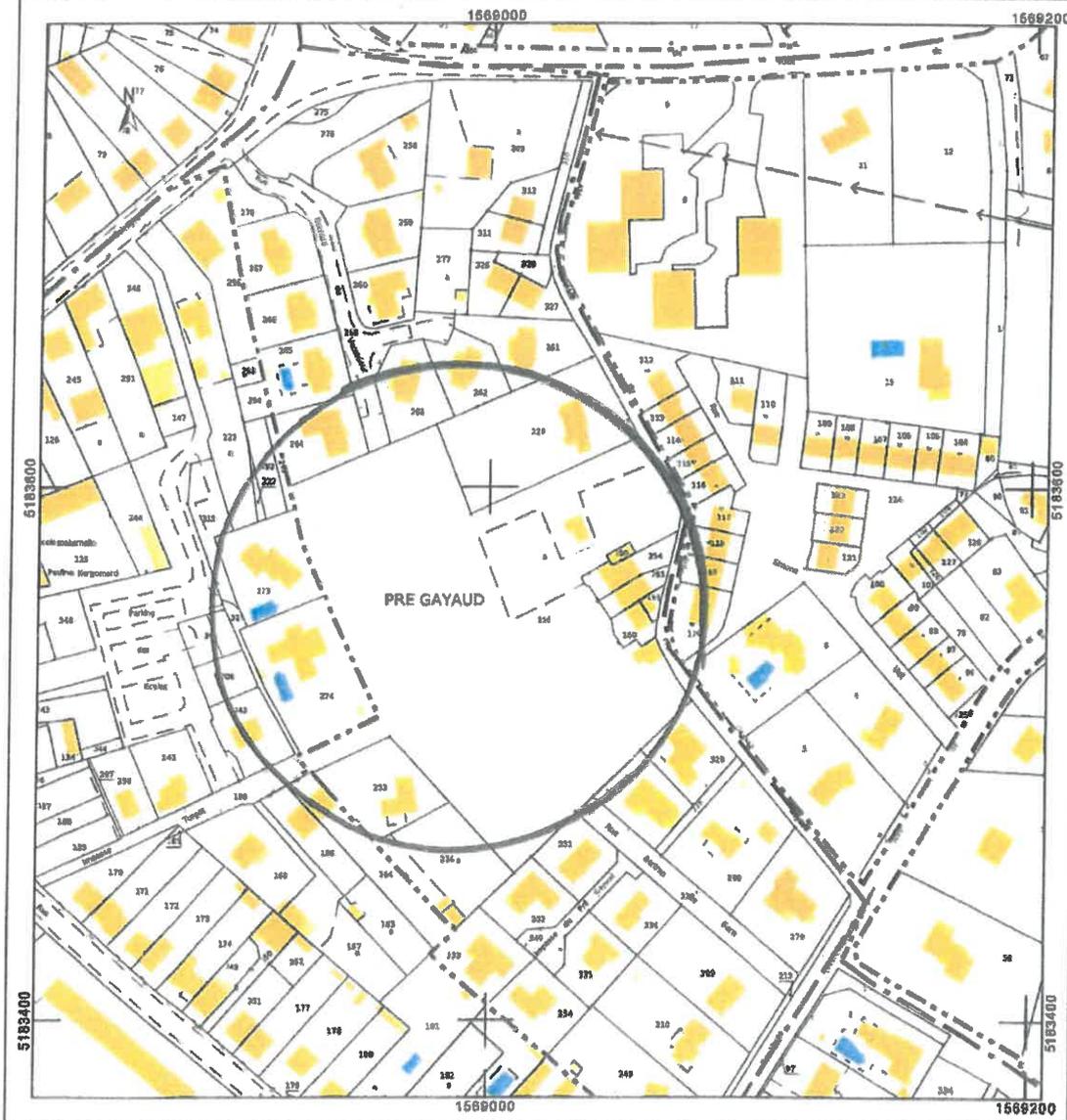
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF de la Haute-Vienne
Centre des Finances Publiques 30, Rue
Cruveilhier 87050
87050 LIMOGES Cedex 2
tél. 05 55 45 59 00 -fax
edf.haute-vienne@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadestre.gouv.fr

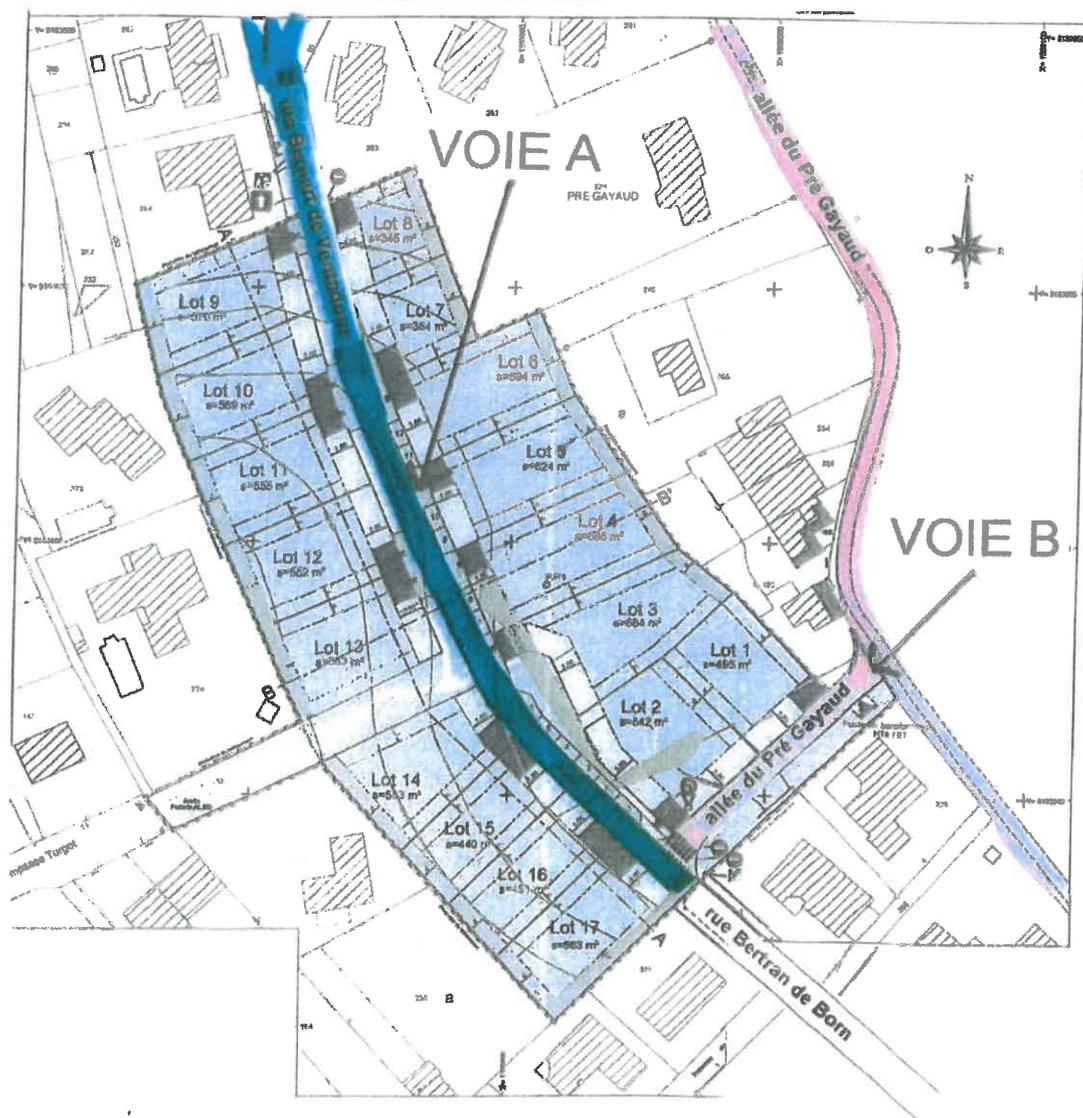


Lotissement « Le Pré Gayaud 2 »

Proposition de prolongation de la rue Bernart de Ventadour existante avec débouché sur la rue Bertan de Born.

Proposition de prolongation de l'allée du Pré Gayaud existante avec débouché sur la rue Bernart de Ventadour.

	rue Bernart de Ventadour
	allée du Pré Gayaud



PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DELIB11** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **14/02/2024**
Objet : **Dénomination de voies nouvelles - lotissement "le pré Gayaud 2"**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public**

Date de télétransmission : **15/02/2024** Agent de transmission : **Carole DANCHE - MAIRIE**

Acte : **Délib 11 - Dénomination de voies nouvelles - lotissement LE PRÉ GAYAUD 2 .pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : **087-218711406-20240214-DELIB11-DE**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/02/2024**